



Saint-Maurice

Réponse du Conseil municipal
au
Conseil général

***Postulat de Messieurs Julien ANTHONY, Sébastien BERNO, Marc BOSSONNET,
Johnny CHESEAUX, Mikael COQUOZ, Alain DUROUX, Gaël RAPPAZ, Jérôme
VOUILLAMOZ***

« Pour une halle des sociétés »

1. Introduction

Le Conseil Général, dans sa séance plénière du 12 décembre 2024, a décidé d'accepter et de transmettre le postulat déposé par un collectif de huit signataires.

Ce postulat demande à la municipalité que les besoins liés à la construction des chars de carnaval soient pris en compte lors des futurs projets de construction, notamment celui de la future voirie prévue dans un avant-projet à la Z.I. Ile d'Epines.

2. Etat des Lieux

Le Conseil municipal est bien conscient de la nécessité, pour le Carnaval Agaunois, de bénéficier d'un espace dédié à la construction des chars durant trois à quatre mois par an et le carnaval est un événement qui occupe une place importante dans l'agenda des manifestations de notre commune.

Cependant, la mise à disposition d'un espace dédié pour une période aussi courte n'est pas rationnelle et nécessiterait de pouvoir mutualiser cette occupation avec d'autres utilisateurs, privés ou publics. Actuellement la commune n'a pas à disposition ce genre de locaux et ne prévoit pas d'en construire prochainement. A court terme, la solution de location auprès de privés semble donc la seule envisageable.

3. Conclusion

Il est vrai que, dans un avenir proche, la Commune de Saint-Maurice devrait déplacer les dépôts des espaces verts (voirie) dans la zone industrielle de l'Ile d'Epines. Le postulat demande d'étudier la possibilité d'y intégrer un emplacement pour la construction des chars. Cette option n'est, cependant, pas envisageable compte tenu de la disposition actuelle de la halle et des agrandissements déjà prévus pour pouvoir y accueillir les futurs services communaux.

Le Conseil municipal précise que cette demande pourra être analysée lors de futurs projets de construction. Dans ce sens, il demande au comité de carnaval de lui transmettre les besoins en termes de place et d'équipement afin de pouvoir mieux en étudier la faisabilité et, surtout, les coûts.



Saint-Maurice

En attendant, le Conseil municipal va continuer à soutenir le comité de carnaval sous diverses formes, y compris dans la recherche de solutions provisoires pour la construction des chars.

Adopté par le Conseil municipal en séance du 4 juin 2025.

Commune de Saint-Maurice

Président
Xavier Lavanchy

Secrétaire
Alain Vignon